

dépenses extravagantes du gouvernement. Le contribuable ne pourra plus non plus exprimer son opposition au Parlement. On a muselé son représentant. Tout ceci, je vous prie, au nom de la démocratie de participation.

● (1530)

La raison de ma participation à ce débat est très simple. Je suis heureux de voir baisser les impôts des corporations, tout comme je suis heureux de voir baisser les impôts des particuliers. Pour moi, les réductions d'impôts sont une bouffée d'air frais. C'est une lueur d'espoir, l'espoir qu'un jour nous nous rendrons peut-être tous compte non seulement que nous sommes accablés d'impôts mais que nous en avons assez des gouvernements.

Les gouvernements sont des oppresseurs. Ils ont recours à la force pour imposer à tous à peu près tous les désirs de la majorité. Les minorités sont de plus en plus menacées de se voir refuser des droits encore plus fondamentaux. Il faut y mettre un terme, mais cela n'arrivera pas avant que nous ayons appris à enrayer le pouvoir des gouvernements. Ces derniers se montrent complaisants envers leurs électeurs parce qu'ils veulent assurer leur réélection. C'est la raison pour laquelle les minorités doivent parfois défendre leur liberté. Plus l'influence du gouvernement est grande, pire est le problème.

[Français]

Je dois dire, en terminant, honorables sénateurs, que, tant et aussi longtemps, et on l'a répété combien de fois à la Chambre des communes et au Sénat, tant et aussi longtemps que les droits de la minorité, dans un système démocratique, ne sont pas respectés, je dis que les principes fondamentaux de liberté et d'expression des élus du peuple sont en danger. Évidemment, je suis pour la règle que c'est la majorité qui doit décider. Il est évident que, lorsque le peuple a voté pour la majorité, celle-ci doit prendre les décisions. Mais, tout en prenant les décisions, les minorités, c'est-à-dire les gens qui représentent la minorité dans une assemblée comme la Chambre des communes ou le Sénat, je dis que leurs voix doivent être entendues pour faire valoir les opinions de la minorité de ceux qui ont voté pour que ces gens-là siègent au Parlement afin de défendre les intérêts de cette population, et, également, pour étudier, pour surveiller les impôts que payent les contribuables.

Peut-être me suis-je éloigné du sujet, mais je voulais faire ces quelques remarques à l'occasion de la présentation d'un bill sur la fiscalité. Je le répète, je suis en faveur du bill présentement à l'étude. J'espère qu'il règlera la situation que le gouvernement avait prévue lors de la présentation de ce projet de loi, mais, à mon point de vue, ce bill arrive trop tard. Il n'est pas assez généreux. J'ai l'impression que ce n'est pas cela qui va régler le problème du chômage, mais, si les corporations en bénéficient, et si cela pourra les aider à survivre sur le plan économique, je suis un de ceux qui auront été heureux de voter en faveur de cette législation.

[Traduction]

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de parler longtemps. Je suis certain que le sénateur Asselin me comprendra de ne pas relever ses arguments au sujet des responsabilités du gouvernement dans un domaine si vaste.

L'honorable M. Walker: Vous parlez français, n'est-ce pas?

L'honorable M. Martin: C'est pourquoi j'ai cru bon de répondre essentiellement aux points soulevés par le sénateur

[L'honorable M. Asselin.]

teur Flynn. Je conviens que l'explication qu'a donnée du bill le sénateur Hayden a été complète comme d'habitude. Nous apprécions toujours son explication de ces mesures fiscales.

Le sénateur Flynn a commencé par dire que ce bill nous arrivait très tard. C'est un argument qu'a repris le sénateur Grosart. On dit que nous étions au courant de cette proposition fiscale depuis un certain temps, en fait, depuis le printemps de 1972. Cela est vrai. Mais nous connaissons aussi les circonstances dans lesquelles le gouvernement, qui est dans une situation minoritaire depuis les élections générales, a dû assumer la responsabilité dont nous nous sommes tous rendus compte après les élections. Puisqu'on ne voulait pas de nouvelles élections, il a fallu s'entendre pour permettre au Parlement de continuer à diriger les affaires du pays. Mon honorable ami ne semble pas d'accord.

L'honorable M. Flynn: Je suis très amusé.

L'honorable M. Martin: Je dois aussi reconnaître qu'à un certain moment, il croyait, tout comme son parti—et c'était une position qu'on pouvait comprendre—qu'il devrait y avoir immédiatement des élections. Mais telle n'était pas l'opinion du gouvernement ni celle de la majorité du Parlement, pas plus, je crois, que celle de la majorité des Canadiens. Avec un peu de recul, cela devient de plus en plus net. Donc, puisqu'il ne devait pas y avoir d'autres élections, le Parlement devait trouver un moyen satisfaisant de répondre aux vœux du Parlement.

Le ministre des Finances a déclaré sans équivoque que si la situation parlementaire avait été autre, il n'aurait pas été obligé de chercher des moyens de réduire les impôts et de soumettre le projet de loi dont nous sommes saisis. D'après le gouvernement, ce bill est très important pour l'économie du pays et le maintien d'un haut niveau de production dans certains secteurs privés—une opinion, incidemment, qui jusqu'après les élections avait toujours été émise non seulement par le gouvernement mais aussi par les membres du parti auquel appartient le chef de l'opposition.

Nous en avons eu une démonstration, une reconnaissance objective en fait, lorsque le sénateur Grosart lui-même a déclaré qu'il considérait les aspects les plus durables de cette mesure fiscale comme étant souhaitables dans l'intérêt des objectifs du pays en vue de maintenir les exportations à un haut niveau, selon la tradition. Voilà l'objet de la présente mesure législative, honorables sénateurs. Il s'agit d'une mesure visant à réduire les impôts; ce n'est pas une loi de finance, comme le chef de l'opposition l'a laissé entendre lorsqu'il a cité l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce n'est pas une loi de finance. Le bill prévoit une réduction d'impôts.

L'honorable M. Flynn: J'invoque le Règlement.

L'honorable M. Martin: Permettez-moi de continuer mon discours.

L'honorable M. Flynn: J'ai le droit, quand on me cite incorrectement, de prendre la parole et de reprendre l'honorable leader du gouvernement. J'ai cité l'article 54 parce que même s'il traite des projets de loi proposant l'affectation de deniers publics, il porte aussi sur l'imposition de taxes ou d'impôts. C'est la seule partie de l'article 54 que j'ai mentionnée, et le leader du gouvernement a tout à fait tort de dire que j'ai parlé de ce bill-ci comme d'un bill de subsides.

L'honorable M. Martin: Mon honorable ami a le droit de présenter son argument.